



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 14 décembre 2020

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/12/2020

**Présents** : Cyril GENOT, Emilie BROCHARD, France BEUPRE, Michelle BEULAY, Charlène DIDE, Bastien DESCLOUX, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Jean Marc MORETTI, Claire MOREIRA, Etienne SOLLIER, Martine TOURNOIS et Cécile MEUBLAT-GIRARDIN.

Procurations : Michel POTIEZ à Martine TOURNOIS et Laurent CHANDIVERT à Etienne SOLLIER

**Secrétaire de séance** : Julie MAGOT

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h*

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 9 novembre 2020.

### **1) PROJET PHOTOVOLTAIQUE**

Le maire expose,

L'entreprise EREA représentée par M. Bonvallet a fait une présentation aux élus de leur projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur certaines parcelles de la commune ainsi que de particuliers.

Le Site serait localisé au niveau des lieux-dits «Champ d'Allouettes» et «La Vallée à l'Âne» sur la commune de Villerbon (41) (terrain de 12,9 ha situé sur les parcelles ZI 7 à 17 et ZK 1 et 2 - terrain en friche sur une ancienne carrière).

Le maire propose aux membres présents d'autoriser cette entreprise à lancer l'étude de faisabilité de ce projet. L'entreprise supportera le coût de la totalité de cette étude et de toutes les démarches nécessaires au développement d'un tel projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix 14 pour et 1 abstention accepte cette proposition.

### **2) PROJET DE SECURISATION DU BOURG – ATD 41**

Etienne SOLLIER, adjoint au maire à la voirie expose,

La commission voirie et l'ATD 41 ont étudié les possibilités d'aménagement de la RD 50 dans le bourg afin de diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser les circulations (piéton, 2 roues...).

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de signer une convention avec l'ATD 41. Le montant de leur prestation sera de 2 % du montant HT des travaux estimés (montant : 1 500 mini et 3 000 euros maxi).

L'étude devrait être réalisée en mars 2021.

Le maire précise que ce montant pourra être mis en investissement si des travaux sont réalisés par la suite.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, désigne l'ATD 41 pour réaliser l'étude de sécurisation du bourg et fixe l'enveloppe maximum à 3 000 € H.T.

Le maire est chargé de la bonne exécution de cette décision et autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

### **3) SUBVENTION 1 000 CHANTIERS**

Le maire expose,

Le département propose le versement d'une subvention aux collectivités qui font appel à des artisans locaux. Le maire et l'adjoint au maire font état de divers travaux prévus et chiffrés faisant appel à des entreprises locales.

- 1- Changement des bardages et toiture du local technique
- 2- Remplacement d'une partie de la clôture du local technique en mitoyenneté avec un riverain
- 3- Démolition de l'abri situé sur le jardin pédagogique de la cantine et présentant un danger dû à sa vétusté.
- 4- Aménagement de l'espace arrêt de car de Jarday

Le montant total s'élève à 10 646.66 euros HT.

Le maire propose d'inscrire ces travaux au budget 2021 pour pouvoir bénéficier de la subvention du département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 15 voix pour, décide :

- de faire une demande de subvention au département au titre des 1000 chantiers
- d'inscrire ces travaux au budget 2021
- d'autoriser si nécessaire, le paiement de ces travaux avant le vote du budget 2021

### **4) AGGLOPOLYS – AVENANT CONVENTION AUTORISATION D'URBANISME**

Le maire expose,

La convention signée entre la commune et Agglopolys concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à échéance au 31.12.2020.

Afin de permettre la continuité du service, il est proposé de repousser l'échéance de cette convention au 31.12.2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 15 voix pour, décide :

- De modifier l'article 16 intitulé "durée et résiliation" de la convention qui définissait la durée et les conditions de résiliation de la convention et qui prévoyait une expiration de la convention à la date du 31/12/2020, sans possibilité de prorogation quelconque ;
- De prévoir au sein de l'article 16 modifié de la convention que celle-ci sera prorogée pour une année civile complète à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec possibilité de reconduction tacite pour une seule année civile
- D'autoriser M. le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention.

### **5) REPRESENTANT POUR LA COMMISSION CLECT**

Monsieur le maire expose,

Agglopolys propose la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Celle-ci a pour mission d'évaluer les charges lors du transfert de compétences entre les communes membres et Agglopolys.

Le membre propose d'être le représentant pour la commune.

Le conseil municipal à la majorité des voix, soit 14 voix pour accepte la création d'une CLECT et désigne le maire comme son représentant.

## **6) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

M. Gest, adjoint au maire, expose

Afin de mettre en conformité l'utilisation des points d'eau incendie utilisés par les sapeurs-pompiers, il est proposé aux communes de créer un service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

La commune aura en charge de faire réaliser les contrôles techniques des Points d'Eau Incendie sous pression communaux et de vérifier que les PEI privés soient également contrôlés et de mettre en place des conventions avec les propriétaires des PEI privés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix soit 15 voix pour :

- de créer un service public de la DECI
- demande au maire de rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie
- faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés,
- de réaliser des conventions avec les propriétaires privés.

## **7) CLASSEMENT DU SITE DE MENARS**

Le maire rappelle que le dossier de projet de classement du site de Ménars était à disposition des élus et qu'aucune observation n'a été émise.

L'ensemble du conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 15 voix pour, se prononce favorablement sur le classement du site "Ménars et le Val amont de Blois".

## **8) VIREMENT DE CREDIT ET OPERATIONS DE FIN D'ANNEE**

M. le maire expose,

A la date d'aujourd'hui il n'y a pas de virement de crédit à prévoir mais il indique que la délibération concernant la possibilité de mandater ¼ des dépenses d'investissement de l'année en cours avant le vote du budget peut s'avérer nécessaire pour solder les engagements pris auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des voix, 15 pour, d'accepter cette proposition.

## **9) AFFAIRES DIVERSES**

Le maire indique qu'en raison de la crise sanitaire, les vœux du maire et le concert du 13 février n'auront pas lieu.

Il précise que pour la pièce de théâtre prévue en mars, l'annulation n'a pas encore été prononcée.

- Ligne électrique de Villerogneux : le maire rappelle l'historique de cette ligne vétuste depuis de nombreuses années.

Cette ligne passant dans des terres agricoles exploitées, plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents propriétaires sans qu'aucun arrangement ne puisse être trouvé.

Cette ligne électrique est tombée définitivement en panne et les services d'Enedis sont intervenus en urgence et procèdent à son remplacement en lieu et place.

- Sécurisation école : Etienne SOLLIER indique qu'un passage piéton sera matérialisé et des places de parking repoussées afin de permettre le passage des élèves de maternelle entre les deux écoles de manière plus sécurisée. Des poteaux de couleurs identiques aux existants viendront compléter le dispositif.

- Charlène DIDE dit qu'un trou dangereux sur le bas-côté à Villerogneau doit être rebouché rapidement. C'est un car scolaire, qui, voulant laisser passer un véhicule, s'est enlisé.
- Le maire indique qu'afin de mener une réflexion plus précise sur l'aménagement des terrains communaux derrière la mairie il serait intéressant de créer une commission dédiée à ce projet. Il propose de créer une commission Eco-quartier et demande aux membres présents qui souhaitent en faire partie.  
Après réflexion cette commission comprendra les membres présents : Laurent CHANDIVERT, France LHOPIEAU, Cyril GENOT, Etienne SOLIER, Claire MOREIRA, Martine TOURNOIS, François-Michel GEST.
- Martine Tournois fait sur le point sur les actions menées par le Pays des Châteaux.
- Le maire indique que les colis de Noël pour les personnes âgées arriveront prochainement et que la distribution pourra débuter dès le week-end prochain. C'est la commission en charge des fêtes qui s'en chargera en grande partie.
- Le maire indique que les activités extra scolaires recommenceront après les fêtes.

La séance est levée à 21h15

**Jean-Marc MORETTI**  
**Maire**

**Julie MAGOT**

